MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 1er AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 1er du mois d'avril à 18 h 30, le conseil d'administration du C.C.A.S. de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique VIENOT, vice-présidente du C.C.A.S.
Présents : Mme VIENOT - Mme DEMIERRE - Mme MATHIVET - Conseillers municipaux, Mme MARECHAL - Mme BROGLY - Mme ROURE - Mme PECHARD - Membres.
Absents excusés : M. VINCENT - Mme SAUQUET - Mme MAIS
Absent : M. CALMET
Pouvoir : M. VINCENT à Mme VIENOT
Secrétaire de séance : Mme Valérie BROGLY

=-=-=-=-=

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 H 30 sous la présidence de madame Véronique VIENOT, vice-présidente du C.C.A.S.

Avant de se prononcer sur l'adoption du procès-verbal de la séance du 4 mars 2025, mesdames les membres du conseil d'administration sont invités à désigner le ou la secrétaire de séance.

Madame Valérie BROGLY est désignée à l'unanimité comme secrétaire pour la séance du 1er avril 2025.

Le procès-verbal de la séance du 4 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

1 - COMPTE FINANCIER UNIQUE - ANNEE 2024 - BUDGET CCAS

Le résultat 2024 du budget principal du CCAS s'établit comme suit :

en EUROS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	*Recettes ou excédents*	*Dépenses ou déficits*	*Recettes ou excédents*	*Dépenses ou déficits*	*Recettes ou excédents*
Opérations de l'exercice	139 943,63	137 974,50	949,69	759,11	140 893,32	**138 733,61**
Résultat exercice 2024	-1 969,13		-190,58		**-2 159,71**	
Résultat antérieur reporté		41 396,28		4 641,45		**46 037,73**
Résultat de clôture 2024		**39 427,15**		**4 450,87**		**43 878,02**
RAR						
Résultat 2024		**39 427,15**		**4 450,87**		**43 878,02**

I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le résultat 2024 est déficitaire de **- 1 969.13 €.**

L'excédent cumulé en fonctionnement est de l'ordre de **39 427.15 €.**

Hôtel de ville – Place des Résistants – 83430 SAINT-MANDRIER-sur-MER
Tél : 04.94.11.51.60 – Télécopie : 04.94.63.52.74 – e-mail : info@ville-saintmandrier.fr

Cet excédent sera repris en totalité en recette de fonctionnement sur le compte 002.

Par rapport à l'année précédente, la section de fonctionnement a pris en charge environ 8.8K€ de dépenses supplémentaires soit + 1,067 % par rapport à l'exercice 2023.
Sur le chapitre 011 « charges à caractère général » : environ 60 % des crédits inscrits ont été consommés soit environ 11 K€.

On note une diminution des prestations des services pour les spectacles et autres animations pour les personnes âgées (-35 %) ainsi que des frais d'alimentation.

En revanche une hausse des dépenses de prise en charge des bons de déplacement d'environ 50%.

Les dépenses relatives aux prestations de téléalarme ont été inférieures aux prévisions. En effet de nombreux bénéficiaires ont interrompu leur adhésion à ce service.

Sur le chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » : l'enveloppe affectée lors du budget primitif 2024 a été quasiment consommée (91%).

Il n'y a pas eu de changement au niveau du personnel du CCAS durant l'année 2024.

Sur le chapitre 65 « autres charges de gestion courante », l'enveloppe a été consommée à hauteur de 63.43 %.
L'enveloppe prévue pour les secours a été consommée à 73 %.

B - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement ont été inférieures aux prévisions budgétaires malgré la perception exceptionnelle d'un don et des recettes supplémentaires générées par les différentes manifestations organisées par le CCAS au profit des personnes âgées (lotos).

PRESENTATION SIMPLIFIEE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CFU 2024

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	REALISE 2024			RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	REALISE 2024
002	Résultat reporté				002	Résultat de fonctionnement reporté	41 396,28 €	
011	Charges à caractère général	27 690,00 €	16 557,10 €	60%	013	Atténuations de charges		
012	Charges de personnel	103 457,68 €	94 336,12 €	91%	70	Produits des services et ventes diverses	5 000,00 €	1 887,50 €
65	Autres charges de gestion courante	44 600,00 €	28 291,30 €	63%	74	Dotations	135 000,00 €	135 075,00 €
					75	*Autres produits de gestion courante*		660,60 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €			77	Produits exceptionnels		
68	*6817 - Provisions*				7817	*Reprise de provisions*	*351,40 €*	*351,40 €*
	TOTAL OPERATIONS REELLES	*180 747,68 €*	*139 184,52 €*	77%		*TOTAL OPERATIONS REELLES*	*181 747,68 €*	*137 974,50 €*
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000,00 €	759,11 €	76%	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	*1 000,00 €*	*759,11 €*	76%		*TOTAL OPERATIONS D'ORDRE*		
	TOTAL DEPENSES	181 747,68 €	139 943,63 €	77%		TOTAL RECETTES	181 747,68 €	137 974,50 €

Hôtel de ville – Place des Résistants – 83430 SAINT MANDRIER-sur-MER
Tél : 04.94.11.51.60 – Télécopie : 04.94.63.52.74 – e-mail : info@ville-saintmandrier.fr

II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le solde d'exécution 2024 est de - 190.58 €. Ajouté à l'excédent antérieur (4 641.45 €), le résultat de clôture 2024 est de 4 450.87 €.

PRESENTATION SIMPLIFIEE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CFU 2024

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2024	REALISE 2024
001	Résultat reporté		
RAR	Restes à réaliser		
16	Emprunts et dettes assimilés	1 000,00 €	300,00 €
21	Immobilisations	5 141,45 €	649,69 €
27	Autres immobilisations financières	5 000,00 €	
	TOTAL OPERATIONS REELLES	*11 141,45 €*	*949,69 €*
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		
	TOTAL DEPENSES	11 141,45 €	949,69 €

	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2024	REALISE 2024
001	Solde d'execution de la SI reporté	4 641,45 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves		
10222	*FCTVA*		
16	Emprunts et dettes assimilés	500,00 €	
27	Autres immobilisations financières	5 000,00 €	
	TOTAL OPERATIONS REELLES	*10 141,45 €*	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000,00 €	759,11 €
	Opérations d'ordre de transfert entre sections	*1 000,00 €*	*759,11 €*
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	*1 000,00 €*	*759,11 €*
	TOTAL RECETTES	11 141,45 €	759,11 €

A l'issue de son exposé, madame VIENOT, vice-présidente répond à toutes les questions formulées par les membres du conseil d'administration et apporte tous les éléments d'information souhaités.

Le conseil d'administration délibérant, et hors la présence de monsieur le maire, président absent, DECIDE à l'UNANIMITE d'adopter le compte financier unique 2024 du CCAS.

2 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Madame VIENOT, vice-présidente, expose à l'assemblée que le compte financier unique de l'exercice 2024 est arrêté comme ci-après :

en EUROS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	*Recettes ou excédents*	*Dépenses ou déficits*	*Recettes ou excédents*	*Dépenses ou déficits*	*Recettes ou excédents*
Opérations de l'exercice	139 943,63	137 974,50	949,69	759,11	140 893,32	**138 733,61**
Résultat exercice 2024	-1 969,13		-190,58		**-2 159,71**	
Résultat antérieur reporté		41 396,28		4 641,45		**46 037,73**
Résultat de clôture 2024		**39 427,15**		**4 450,87**		**43 878,02**
RAR						
Résultat 2024		**39 427,15**		**4 450,87**		**43 878,02**

Hôtel de ville – Place des Résistants – 83430 SAINT MANDRIER-sur-MER
Tél : 04.94.11.51.60 – Télécopie : 04.94.63.52.74 – e-mail : info@ville-saintmandrier.fr

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de **39 427.15 €,** somme reprise au compte 002 RECETTES du BP 2025.

Le solde d'exécution de la section d'investissement est arrêté à la somme de **4 450.87 €,** somme reprise au compte 001 RECETTES du BP 2025.

A l'issue de son exposé, madame VIENOT vice-présente répond à toutes les questions formulées par les membres du conseil d'administration et apporte tous les éléments d'information souhaités.

ADOPTE à l'UNANIMITE.

3 - BUDGET PRIMITIF 2025

Madame la vice-présidente du C.C.A.S. présente le budget du centre communal d'action sociale pour l'année 2025.

En section de fonctionnement, il sera prévu en dépenses :

- les crédits nécessaires sur le chapitre 011 pour prendre en charge les dépenses courantes et les différentes manifestations organisées par le CCAS (repas de printemps, repas de Noël, lotos...) à hauteur de 19 710.00 € ;
- les charges de personnel à hauteur de 135 736.14 € ;
- les secours à hauteur de 31 250 €.

En section de fonctionnement, il sera prévu en recettes :

- la subvention de la commune à hauteur de 145 000 € (en hausse de 11 000 €) afin d'assurer l'équilibre budgétaire du CCAS.

En section d'investissement, il sera prévu :

- 7 412.87 € pour acquérir du mobilier et du matériel informatique afin d'équiper le nouveau foyer des anciens qui déménagera dans l'ancienne bibliothèque ;
- 3 000 € pour accorder des prêts à des particuliers.

La section d'investissement sera équilibrée en recettes notamment par le solde d'exécution à hauteur de 4 450.87 € et le remboursement des prêts.

Section de fonctionnement :

Dépenses	188 477.15 €
Recettes	188 477.15 €
Dont résultat reporté	***39 427.15 €***

Section d'investissement :

Dépenses	10 912.87 €
Recettes	10 912.87 €
Dont solde d'exécution reporté	***4 450.87 €***

Hôtel de ville – Place des Résistants – 83430 SAINT MANDRIER-sur-MER
Tél : 04.94.11.51.60 – Télécopie : 04.94.63.52.74 – e-mail : info@ville-saintmandrier.fr

PRESENTATION SYNTHETIQUE du BUDGET PRIMITIF 2025

ANNEXE BUDGET PRIMITIF 2025

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2024	BP 2025
002	Résultat reporté	1 969,13 €	
011	Charges à caractère général	16 557,10 €	19 710,00 €
012	Charges de personnel	94 336,12 €	135 736,14 €
65	Autres charges de gestion courante	28 291,30 €	31 520,00 €
67	Charges exceptionnelles		500,00 €
68	*6817 - Provisions*		*49,01 €*
	TOTAL OPERATIONS REELLES	*139 184,52 €*	*187 515,15 €*
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	759,11 €	962,00 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	*759,11 €*	*962,00 €*
	TOTAL DEPENSES	139 943,63 €	188 477,15 €

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2024	BP 2025
002	Résultat de fonctionnement reporté		39 427,15 €
013	Atténuations de charges		850,00 €
70	Produits des services et ventes diverses	1 887,50 €	2 200,00 €
74	Dotations	135 075,00 €	146 000,00 €
75	*Autres produits de gestion courante*	660,60 €	
77	Produits exceptionnels		
7817	*Reprise de provisions*	*351,40 €*	
	TOTAL OPERATIONS REELLES	*137 974,50 €*	*188 477,15 €*
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		
	TOTAL RECETTES	137 974,50 €	188 477,15 €

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2024	BP 2025
001	Résultat reporté	190,58 €	
RAR	Restes à réaliser		
16	Emprunts et dettes assimilés	300,00 €	500,00 €
21	Immobilisations	649,69 €	7 412,87 €
27	Autres immobilisations financières		3 000,00 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES	*949,69 €*	*10 912,87 €*
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		

	RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2024	BP 2025
001	Solde d'execution de la SI reporté		4 450,87 €
10	Dotations, fonds divers et réserves		- €
10223	*FCTVA*		
16	Emprunts et dettes assimilés		500,00 €
27	Autres immobilisations financières		5 000,00 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES		*9 950,87 €*
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	759,11 €	962,00 €
	Opérations d'ordre de transfert entre sections	*759,11 €*	*962,00 €*
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	*759,11 €*	*962,00 €*
	TOTAL RECETTES	759,11 €	10 912,87 €

TOTAL DEPENSES	949,69 €	10 912,87 €

A l'issue de son exposé, madame VIENOT, vice-présidente répond à toutes les questions formulées par les membres du conseil d'administration et apporte tous les éléments d'information souhaités.

Le conseil d'administration délibérant :

- **DECIDE à l'UNANIMITE D'APPROUVER** le présent budget primitif 2025 du CCAS équilibré en recettes et en dépenses.

4 - ETAT DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS - BP 2025

Madame la vice-présidente du C.C.A.S. rappelle à mesdames et monsieur les membres du conseil d'administration que des provisions pour dépréciation des comptes de tiers ont été constituées comme suit par délibération du 29 septembre 2021 et que celles-ci sont réajustées chaque année au regard de l'état des restes à recouvrer. L'état des provisions est à ce jour de **190.01 €.**

Il ressort des restes à recouvrer au 31/12/2024 que les créances s'élèvent à :

- restes à recouvrer N-3 et suivants à hauteur de 230.02 €
- restes à recouvrer N-2 à hauteur de 18 €
- restes à recouvrer N-1 à hauteur de 0 €

Hôtel de ville – Place des Résistants – 83430 SAINT MANDRIER-sur-MER
Tél : 04.94.11.51.60 – Télécopie : 04.94.63.52.74 – e-mail : info@ville-saintmandrier.fr

Il convient de provisionner les restes à recouvrer à hauteur de 100% pour les créances N-3, à hauteur de 50% pour les créances N-2 et à hauteur de 0% pour les créances N-1 soit :

- 100% des restes à recouvrer N-3 soit 230.02 €
- 50% des restes à recouvrer N-2 soit 9 €
- 0% des restes à recouvrer N-1 soit 0 €

Soit 239.02 €.

Par conséquent, il convient de constituer une provision au budget primitif 2025 à hauteur de : **49.01 €.**

Cette provision sera prévue au budget 2025 (chapitre 68 - 6817 provisions pour compte de tiers).

Madame la vice-présidente demande aux membres du conseil d'administration de bien vouloir provisionner les sommes précitées.

ADOPTE à l'UNANIMITE.

5 - SECOURS EXCEPTIONNELS - INFORMATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU PRESIDENT POUR L'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE

Un secours exceptionnel d'un montant de **50 €** a été attribué, le 26 février 2025 afin de régler une facture d'une nuit d'hébergement pour une famille (secours réglé par CB CCAS à MAEVA Saint-Mandrier).

Le conseil d'administration délibérant **PREND ACTE** de la présente délibération.

6 - SECOURS - DELIVRANCE DE BONS ALIMENTAIRES - INFORMATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU PRESIDENT POUR L'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE

Madame VIENOT, vice-présidente du conseil d'administration du C.C.A.S. rend compte à l'assemblée que, dans le cadre de la délégation accordée au président du C.C.A.S. et, par subdélégation, à elle-même pour l'attribution des prestations d'aide sociale facultative d'un montant inférieur à 500 € et afin d'aider les plus démunis et les familles en difficulté, ont été délivrés **du 1er février 2025 au 28 février 2025** :

- **25 bons alimentaires de 60 € et 2 bons de 30 € soit un total de 1 560 €.**

Le conseil d'administration délibérant **PREND ACTE** de la présente délibération.

7 - PRISE EN CHARGE RESTAURANT SCOLAIRE - DECISION

Madame VIENOT, vice-présidente du conseil d'administration du C.C.A.S. expose à l'assemblée les difficultés financières d'une administrée, à régler les frais de restauration scolaire de ses enfants scolarisés à l'élémentaire de l'Orée du Bois.

Madame sollicite une aide exceptionnelle du C.C.A.S. pour s'acquitter de sa dette d'un montant total de **820.40 €.**

ADOPTE à l'UNANIMITE.

Les points présentés à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19 h 15.

Fait à Saint-Mandrier-sur-mer, le 4 avril 2025.

La vice-présidente,

MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER (VAR) 83430 - C.C.A.S. -

Véronique VIENOT

Hôtel de ville – Place des Résistants – 83430 SAINT MANDRIER-sur-MER
Tél : 04.94.11.51.60 – Télécopie : 04.94.63.52.74 – e-mail : info@ville-saintmandrier.fr